

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction du pilotage de la performance des
acteurs de l'offre de soins (SDPF)
Bureau Produits de santé, Qualité et pertinence des
soins (PF2)
Personne chargée du dossier :
Isabelle PETIT
Tél. : 01.40.56.48.32
Mél. : isabelle.petit@sante.gouv.fr

La directrice générale de l'offre de soins

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (pour diffusion)

Copie à :

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements de santé (pour mise en œuvre)

NOTE D'INFORMATION N° DGOS/PF2/2021/10 du 6 janvier 2021 relative à l'enquête achat et consommation des médicaments à l'hôpital menée par l'ATIH.

Date d'application : immédiate

NOR : SSAH2100338N

Classement thématique : établissements de santé - gestion

Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 8 janvier 2021 – N° 1

Résumé : cette note d'information a pour objet de rappeler que la participation à l'enquête « achat et consommation de médicaments en établissements de santé » est essentielle pour la connaissance et l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse en France.

Dans le cadre de cette enquête, les établissements de santé sont sollicités afin de transmettre les quantités achetées, délivrées et rétrocédées ainsi que les prix d'achat de chaque médicament.

L'exploitation de ces données permettra, à partir des tableaux de bord réalisés par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), de disposer à l'échelon régional et national, d'une meilleure connaissance des consommations de médicaments, des prix d'achat, d'évaluer la pénétration des médicaments inscrits au répertoire des génériques et des biosimilaires ainsi que d'analyser les pratiques de prescription.

Les établissements de santé ayant participé à l'enquête pourront accéder à l'ensemble de leurs données, ainsi qu'à certaines informations supplémentaires permettant de se comparer entre eux. Des restitutions sont aussi disponibles sur le site internet de l'ATIH :

<https://www.atih.sante.fr/restitutions-de-l-enquete-achat-et-consommation-l-hopital-2020-1>).

Mention Outre-mer : le texte s'applique en l'état dans l'ensemble des Outre-mer, à l'exception de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, et de Wallis et Futuna.
Mots-clés : ATIH - enquête médicaments - établissement de santé.
Textes de référence : - Instruction n° DGOS/PF2/2016/276 du 2 septembre 2016 ; - Instruction n° DGOS/PF2/2015/56 du 24 février 2015.
Circulaire / instruction abrogée : néant.
Circulaire / instruction modifiée : néant.

I- Contexte et enjeux

L'enquête achat et consommation des médicaments à l'hôpital constitue un enjeu national pour connaître et partager les données d'utilisation des médicaments en établissement de santé et piloter les politiques publiques. Outre l'amélioration continue des procédures d'achats, les données recueillies sont notamment utilisées dans le suivi des consommations des génériques et biosimilaires ainsi que pour la construction des listes spécifiques des secteurs hospitalisation à domicile (HAD) et soins de suite et de réadaptation (SSR).

En 2020, 1806 établissements ont participé à cette enquête. Des données sont disponibles sur le site de l'ATIH et notamment :

- ✓ les palmarès par classe anatomique, thérapeutique et chimique (ATC) et dénominations communes internationales (DCI) ;
- ✓ les palmarès par région et type d'établissements.

II- Etablissements concernés

Il s'agit d'une enquête annuelle rétrospective (déclaration en 2021 des achats et consommations de l'année 2020) intéressant tous les établissements sanitaires des secteurs public et privé ayant une pharmacie à usage intérieur (PUI), hôpitaux du service de santé des armées inclus.

III- Données à collecter et modalités de recueil

Il est demandé aux établissements de santé de recueillir pour chaque spécialité pharmaceutique les informations suivantes :

- ✓ Le numéro FINESS PMSI (fichier national des établissements sanitaires et sociaux / programme de médicalisation des systèmes d'information) ;
- ✓ Le code UCD (unité commune de dispensation et le libellé) et le libellé du code UCD ;
- ✓ Les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- ✓ Les quantités délivrées (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- ✓ Les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- ✓ Les quantités délivrées aux établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) rattachées à un établissement de santé (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- ✓ Le prix moyen pondéré d'achat unitaire toutes taxes comprises ;
- ✓ Le dernier prix d'achat unitaire toutes taxes comprises.

Les outils seront mis à disposition par l'ATIH au cours du mois de janvier 2021. Le calendrier prévisionnel de recueil s'étend de février à mars 2021, mois pendant lesquels les établissements transmettront leurs données sur la plateforme ATIH dédiée.

L'adresse de la page est : <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/enquete-medicaments/> pour la plateforme. La documentation est disponible sur le site de l'ATIH : <https://www.atih.sante.fr/les-enquetes-medicaments>

Pour les établissements qui le souhaitent, les observatoires des médicaments, dispositifs médicaux et innovations thérapeutiques (OMEDITs) peuvent avoir un rôle d'accompagnement, en lien avec les agences régionales de santé (ARS). Cette note d'information est applicable aux territoires ultramarins des ARS.

Consciente de votre mobilisation exceptionnelle dans le contexte sanitaire actuel, vous êtes invités à faire part de toute difficulté ou retard, à l'adresse : DGOS-PF2@sante.gouv.fr.

Cette enquête, quoi qu'extrêmement précieuse pour la connaissance de la consommation de produits de santé en établissement, est basée sur le volontariat et il vous appartient d'évaluer sa faisabilité cette année au regard de la disponibilité conjoncturelle des équipes habituellement mobilisées sur sa réalisation.

Je vous remercie encore pour votre engagement dans la lutte contre l'épidémie en cours.

La directrice générale de l'offre de soins,



Katia JULIENNE